



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Manche  
Commune de POILLEY sur le Homme - 50220

**DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : **13**

SÉANCE du jeudi 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

**Date de convocation :**  
19 février 2026  
**Date d'affichage :**  
19 février 2026

**Membres présents :** 10 > Pierre-Michel VIEL, Sylvie VALLET, Chantal GAZEAU, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Stéphane JOUIN, Hervé PAUTRET, Bernard DECOENE, Sébastien GUESDON, Romain JACQUETTE

**Membres excusés ou représentés :** 2 > Ericka GUESDON (pouvoir à Sylvie VALLET), Philippe DATIN.

**Membres absents :**

**Secrétaire :** Sylvie VALLET

Le procès-verbal du 17 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

**Marché public « aménagements des espaces publics de la commune de Poilley »  
Attribution du lot « Voirie Réseaux divers » (délib 2026-03-001)**

Le Conseil municipal,

- Vu, le Code de la commande publique, et notamment ses articles relatifs aux marchés à procédure adaptée ;
- Vu, l'avis d'appel public à la concurrence publié le 5 décembre 2025 ;
- Vu, le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études TECAM ;
- Vu, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 février 2026, qui a émis un avis de report du choix du titulaire proposé ;
- Vu, le conseil municipal du 17 février qui a confirmé le choix de reporté le choix de l'attribution du lot 1 après la phase de négociation ;
- Vu, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 mars 2026, qui a émis un avis favorable sur le choix du titulaire proposé ;

Considérant que quatre entreprises ont remis une offre dans le cadre du lot « Paysage » :

- Entreprise COLAS TP
- Entreprise LTP LOISEL

- Entreprise PIGEON TP
- Entreprise POTIN TP

Considérant que les offres ont été analysées conformément aux critères annoncés dans les documents de consultation, à savoir :

- Prix des prestations (pondération : 50%)
- Valeur technique (pondération : 50%)

Considérant que l'analyse des offres fait apparaître que l'offre de l'entreprise PIGEON TP est anormalement basse et doit être rejetée à ce titre et suite aux réponses fournies au bureau d'études ;

Considérant que l'analyse des offres fait apparaître que l'offre de l'entreprise POTIN TP est économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 5 mars 2026, a émis un avis favorable à l'attribution du lot « Voirie – Réseaux divers » à l'entreprise POTIN TP ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'ATTRIBUER** le lot n°1 « Voirie – réseaux divers » du marché public relatif à l'aménagement des espaces publics de la commune de Poilley à l'entreprise POTIN TP pour un montant de 834 665,50 HT (solution variante exigée n°2).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout document afférent à son exécution.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

La séance est terminée à 19h50.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Sylvie VALLET